

# Stratégie cantonale des surfaces d'assolement 2021-2024

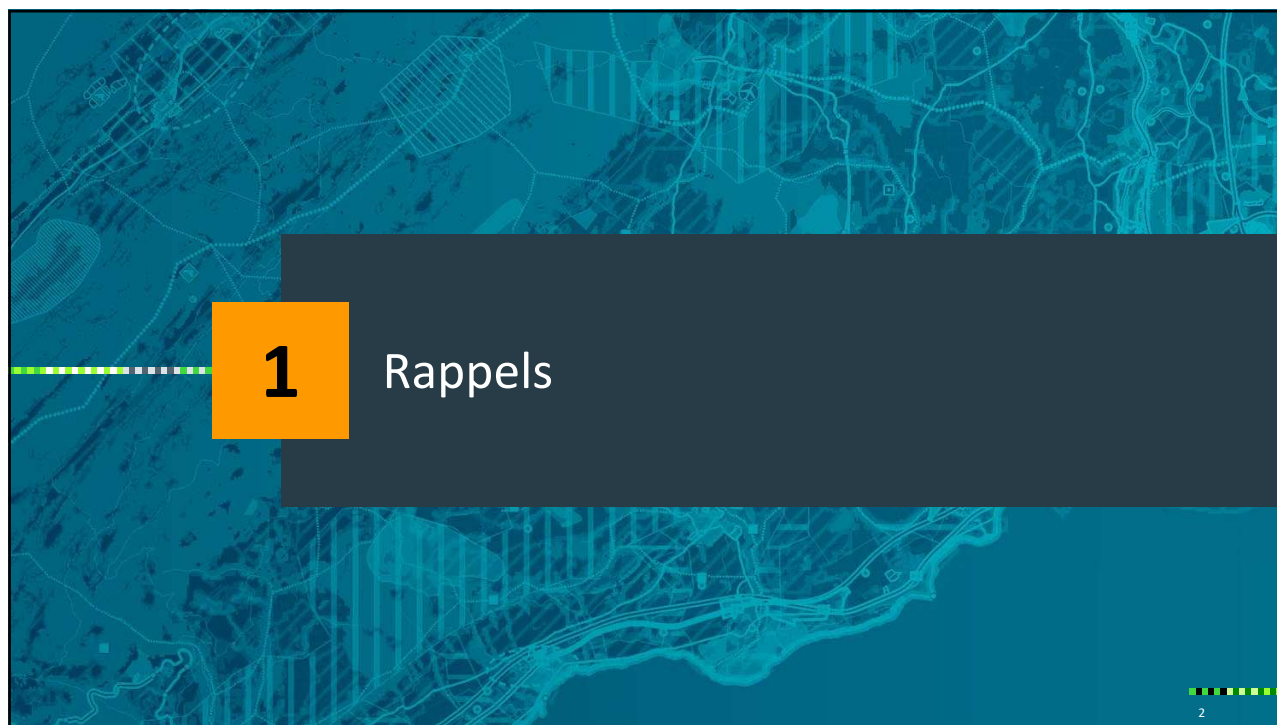
Conférence de presse, Lausanne, le 10 juin 2021

Christelle Luisier Brodard, cheffe du DIT

Pierre Imhof, directeur général du territoire et du logement



1



2

## Qu'est-ce qu'une surface d'assolement (SDA)?

Meilleures terres agricoles du pays, définies selon les 5 critères suivants

	Paramètre	Valeur minimale
1	Zone climatique	A / B / C / D1-4
2	Pente	≤ 18 %
3	Profondeur utile du sol (PU)	≥ 50 cm
4	Polluants du sol selon OSol	≤ Seuil d'investigation pour les cultures alimentaires
5	Superficie d'un seul tenant	Au moins 1 hectare Forme adéquate de la parcelle



3

3

## Cadre légal fédéral

### LAT et OAT en vigueur depuis 2014 – Renforcement de la protection des SDA

Garantie des surfaces d'assolement (art. 30 al. 1bis OAT)

*Des surfaces d'assolement ne peuvent être classées en zone à bâtir que :*

- a. *lorsqu'un objectif que le canton également estime important ne peut pas être atteint judicieusement sans recourir aux surfaces d'assolement, et*
- b. *lorsqu'il peut être assuré que les surfaces sollicitées seront utilisées de manière optimale selon l'état des connaissances*

### Plan sectoriel SDA révisé en 2020

Confirme notamment le quota de 75'800 hectares de SDA à garantir dans le canton



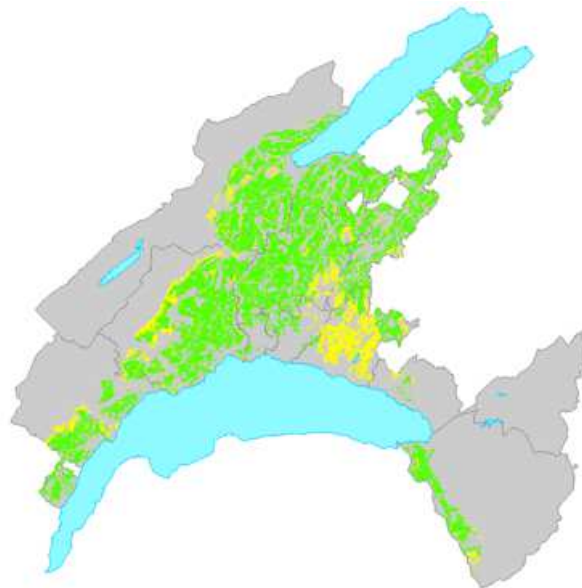
4

4

## Contingent SDA à garantir dans le canton

75'800 hectares (758 km<sup>2</sup>)

- SDA qualité 1
- SDA qualité 2



5

## Mise en œuvre cantonale

### Trois axes prioritaires

- Protéger les SDA: limiter les emprises, prioriser les projets
- Garantir en tout temps le contingent cantonal: trouver des nouvelles SDA
- Adapter les outils de travail (monitoring)
- Concilier la préservation et le développement du canton

### Cadre des actions

Mesure F12  
du plan directeur cantonal



Stratégie cantonale des  
surfaces d'assolement  
2017-2020

6

## Bilan de la stratégie SDA 2017-2020: gains

Identification de nouvelles SDA	Gain SDA
Zones militaires	103.5
Zones à bâtir surdimensionnées	40
Cultures pérennes : vergers intensifs et vignes	175
Zones d'affectation temporaire (carrières, gravières, décharges)	Bilan neutre
<b>Total</b>	<b>+ 318.5 hectares</b>

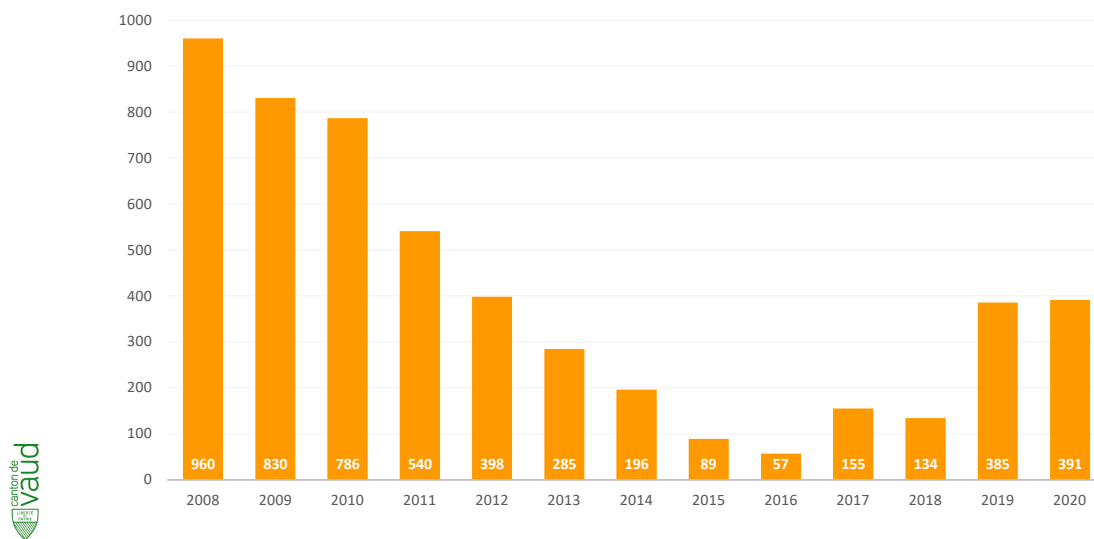
## Bilan de la stratégie SDA 2017-2020: consommation

Priorisations par le Conseil d'Etat	Consommation SDA
2018	-28.94
2019	-24.8
2020	-17.74
1 <sup>er</sup> semestre 2021	-4.09
<b>Total</b>	<b>-75,57 hectares</b>

Les projets d'importance cantonale ont pu être acceptés par le Conseil d'Etat (plans d'affectation, renaturations de cours d'eau, correction du Rhône, projets routiers)

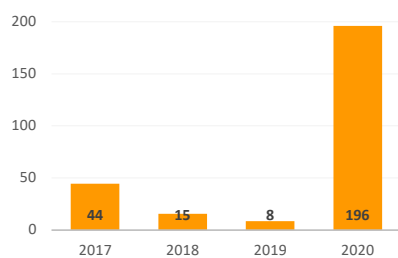
La consommation annuelle est en baisse significative depuis 2018

## Marge brute par rapport au quota de SDA: 390 hectares



9

## Marge nette par rapport au quota de SDA: 188 hectares



La marge nette comptabilise:

- les projets engagés et priorités, pas encore entrés en vigueur
- les projets de carrières, décharges, gravières
- les petits projets non-priorités

← 188 hectares = 0.25 % du contingent de 75'800 hectares à garantir dans le canton

**La situation est tendue: une gestion rigoureuse et responsable des SDA reste de mise**



10

10



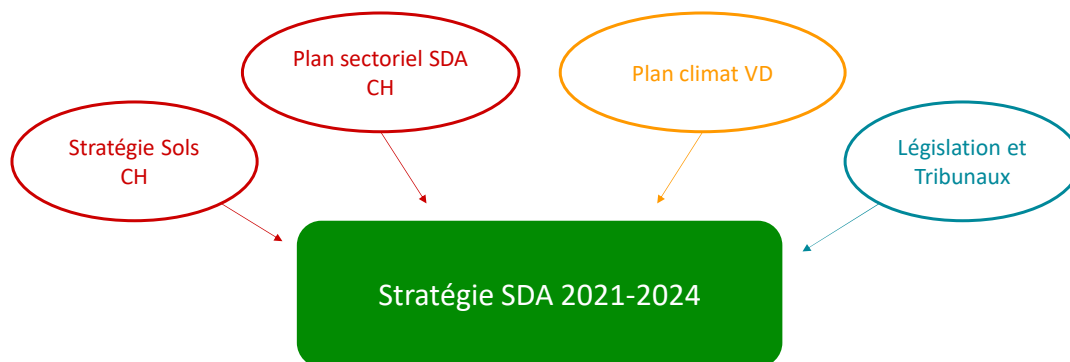
11

## Le sol au cœur de toutes les attentions

- La protection des sols est un enjeu majeur au niveau fédéral et cantonal
- Plan climat vaudois: préserver et renforcer les sols (mesure 16)
- La protection des SDA est un volet du dispositif de protection des sols
- Empiéter sur des SDA reste une mesure exceptionnelle, possible uniquement pour les projets importants du point de vue cantonal (mesure F12 PDCn)

12

## Contexte de l'élaboration de la stratégie SDA 2021-2024



13

13

## Contexte de l'actualisation de la stratégie SDA

### Stratégie nationale sur les sols adoptée par le Conseil fédéral le 8 mai 2020

- Intégration de la gestion des SDA dans une stratégie sols générale
- Création du Centre national de compétences sur les sols

#### Objectifs généraux

1	Réduction de la consommation de sol
2	Prise en considération des fonctions du sol dans l'aménagement du territoire (révision PS SDA)
3	Protection des sols contre les atteintes persistantes
4	Restauration des sols dégradés
5	Sensibilisation à la valeur et à la vulnérabilité du sol
6	Renforcement de l'engagement international



14

14

## Contexte de l'actualisation de la stratégie SDA

### Plan sectoriel SDA révisé adopté par le Conseil fédéral le 8 mai 2020

- Confirme la protection qualitative et quantitative des meilleures terres agricoles et les contingents de SDA par canton (VD: 75'800 hectares)

### Nouvelles exigences

- Répertorier tous les sols de qualité SDA
- Disposer à terme de données pédologiques homogènes et fiables (standard FAL24+)
- Recenser les sols dégradés se prêtant à une réhabilitation
- Compenser les emprises des projets fédéraux
- Inscrire les projets fédéraux d'une emprise > à 5 ha dans un plan sectoriel



15

15

## Stratégie 2021-2024 : objectifs principaux

### Garantir le contingent de 75'800 hectares

- Limiter les emprises : accompagnement des projets, sensibilisation
- Identifier de nouvelles SDA
- Gérer la marge : priorisation des projets par le Conseil d'Etat, monitoring

### Réviser l'inventaire cantonal SDA

- Améliorer la précision de la géodonnée cantonale
- Définir une cartographie de la qualité des sols et préparer son déploiement

### Définir une pratique cantonale pour la réhabilitation des sols dégradés

- Identifier les sols dégradés à réhabiliter
- Définir la procédure à suivre pour la compensation des projets fédéraux



16

16



## Garantir le contingent cantonal de 75'800 hectares

### Limiter les emprises des projets

- Accompagner les projets
- Sensibiliser les acteurs du territoire
- Poursuivre la priorisation des projets par le Conseil d'Etat

### Gérer la marge cantonale des SDA

- Utiliser le monitoring, intégrer les emprises de tous les types de projets



17

17

## Garantir le contingent cantonal de 75'800 hectares

### Identifier de nouvelles SDA

Poursuivre les actions de recherche des nouvelles SDA

Intégrer dans l'inventaire les surfaces répondant aux critères SDA

	Cible en 2024 en hectares
Zone à bâtir surdimensionnées	+ 130
Vergers intensifs et vignes	Vérification des surfaces obtenues en 2020
Zones spéciales et zones protégées	+ 45
Zones d'affectation temporaire (carrières, gravières, décharges)	Bilan neutre
Zone de montagne I – Pied du Jura	+ 300
<b>Total</b>	<b>+ 475 hectares</b>



18

18

## Réviser l'inventaire cantonal SDA

**Nouveauté du plan sectoriel SDA**  
Identifier tous les sols de qualité SDA du canton

### 1. Réviser la base géomatique de la géodonnée SDA

- Etablir une géodonnée des SDA nette, précise et actualisée

### 2. Définir une méthodologie de cartographie des sols

- Valoriser les données pédologiques cantonales existantes
- Elaborer un programme d'investigations pédologiques

### 3. Disposer d'une base pédologique fiable sur l'entier des SDA

- Participation financière de la Confédération à définir

2022

2024

2030



19

19

## Réhabiliter les sols dégradés

**Nouveauté du plan sectoriel SDA**  
Les projets fédéraux doivent être compensés par la Confédération, par la réhabilitation de sols dégradés

**1. Identifier les sols dégradés à réhabiliter** et produire, d'ici 2023, un premier inventaire de sites pour compenser les projets fédéraux attendus

**2. Définir une procédure cantonale** pour la compensation des projets fédéraux



20

20

## Mise en œuvre de la stratégie

- Travail interdépartemental mené avec la DGE, la DGAV et la DGMR
- Le travail sur la cartographie des sols nécessite la création de deux postes (pédologue, chef.fe de projet) au sein de la DGE
- Mandats d'étude et investigations pédologiques pour environ 2 millions de francs sur 4 ans
- La stratégie est couverte par le Fonds cantonal pour l'aménagement du territoire (taxe sur la plus-value)



21

21



22